

Opposés à la réouverture du canal du ROVE en vue de la circulation d'eau de mer sans dépollution préalable, l'URVN FNE PACA et l'UDVN 13 préconisent le nettoyage du canal côté Étang de Berre ...

Communiqué de presse

4 Octobre 2011

L'URVN FNE PACA et l'UDVN 13 PACA ont déjà manifesté leurs inquiétudes sur le projet de réouverture du canal du Rove à la circulation d'eau de mer provenant des bassins de Marseille. Ce dernier a accumulé de nombreuses substances toxiques dans les vases et sédiments dues aux rejets des industries de la rade de Marseille et de la rive sud de l'Étang de Berre. Ces mouvements d'eau prévus, en plus du risque d'introduction d'espèces invasives, pourraient entraîner une diffusion de la pollution dans des milieux aquatiques environnants sensibles: l'étang de Bolmon, le canal de Caronte et l'étang de Berre.

L'URVN FNE PACA et UDVN 13 considèrent la réhabilitation du canal nécessaire, mais avec une méthode sans risque de transfert de pollution! **Nous demandons des solutions alternatives et la réalisation d'une étude de faisabilité pour le nettoyage du canal. Explications :**

- **Un procédé plus efficace**

Avant d'assurer la circulation d'eau dans le canal pour l'amélioration de la qualité de l'environnement aquatique, il est indispensable de purger totalement les sédiments pollués. Le procédé de centrifugation, déshydratation des vases, de traitement des eaux et d'élimination des résidus secs en décharge ad hoc, peut être envisagé.

Pour assurer le bon état écologique du canal il faudra garantir un renouvellement minimum d'eau. Afin de minimiser les coûts, cet apport peut se concevoir en réinjectant, par le biais d'une canalisation immergée dans le canal du Rove, de l'eau pompée dans l'étang de Berre.

Enfin, pour augmenter les apports d'eau dans ce secteur nous rappelons notre demande d'amélioration de la circulation d'eau entre l'étang de Berre et l'étang de Bolmon.

Bien entendu, ces mesures devront être accompagnées de l'arrêt de tout rejet pollué et d'une lutte permanente contre les pollutions d'origines urbaine et industrielle.

- **Des coûts équivalents**

A partir d'une première évaluation sommaire, il apparaît que les coûts de la solution du nettoyage du canal sont comparables à ceux de la solution de réouverture du canal du Rove à la circulation de l'eau de mer en provenance des bassins de Marseille. Cette équivalence de coût est un argument supplémentaire pour justifier notre demande d'une étude de faisabilité pour le nettoyage du canal.

Nous rappelons conformément au SDAGE RM, l'orientation fondamentale concernant le principe de « non dégradation des milieux aquatiques », nous nous opposerons à la mise en œuvre de toutes solutions pouvant entraîner une pollution des milieux aquatiques sensibles que représentent l'étang de Bolmon, l'étang de Berre, le canal de Caronte et le golf de Fos.

- **Appliquer le principe pollueur = payeur !**

Concernant les sources de financement possible du nettoyage du canal, l'URVN FNE PACA et l'UDVN demandent qu'au-delà des financeurs publics coutumiers comme l'Etat, l'Agence de l'eau et les collectivités territoriales, **une partie du financement provienne des pollueurs du canal du Rove**. Il est normal que ceux-ci assument financièrement les conséquences de leurs actes.

L'URVN FNE PACA et l'UDVN 13, demeurent opposées au projet de réouverture à la circulation d'eau de mer en provenance des bassins de Marseille dans le Canal du Rove avant sa dépollution et demande que cette étude de faisabilité pour le nettoyage du canal soit réalisée.

Contact Presse : URVN FNE PACA : 04 91 33 44 02- 06 42 01 17 73